Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Versailles

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Versailles, le 17 DEC. 2012

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement – pour attribution

Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale – pour information

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Réf. : DPE/SG 2012-2013 N°33

Affaire suivie par : **Dominique CHAMBORD-VIVENOT**

Mél : ce.gestion-collective@ac-versailles.fr
DPE 4 – Tél : 01 30 83 43 86 (ce.dpe4@ac-versailles.fr)
DPE 5 – Tél : 01 30 83 43 51 (ce.dpe5@ac-versailles.fr)
DPE 6 – Tél : 01 30 83 52 30 (ce.dpe6@ac-versailles.fr)
DPE 7 – Tél : 01 30 83 43 51 (ce.dpe7@ac-versailles.fr)
DPE 8 – Tél : 01 30 83 40 24 (ce.dpe8@ac-versailles.fr)
DPE 9 – Tél : 01 30 83 40 24 (ce.dpe9@ac-versailles.fr)

Diffusion :
Pour attribution : A Pour Information : I

I	IA			Gds. Etabs. Sup.
I	Inspections			IUFM
	CTCM			CROUS
	CD-CS		I	CRDP
A	Lycées			DRONISEP
A	Collèges			CIO
A	LP			SIEC
A	LT-LGT			INSHEA
A	LG			CNED
A	LPO			Etabs. Privés
A	EREA			INEP
	MELH			UNSS
	CIEP			APE
	ERPD			DDJS
	CREPS			CNEFEI
	DRGIS			CNEFASES
	Universités			INJEP
	IUT		I	Représentants des Personnels
Autres :				

Nature du document :
X Reconduit

Le présent document comporte :

Circulaire	1	2 p.
Annexe	7	20 p.
Total		**22 p.**

OBJET : Notation administrative 2012 - 2013 des personnels enseignants titulaires et stagiaires, et des personnels d'éducation titulaires

J'ai l'honneur de vous demander de procéder à la notation administrative des personnels cités en objet.

Je tiens à vous rappeler l'importance que j'attache à la notation administrative des personnels, qui doit être un moment privilégié d'échange constructif sur la manière de servir de l'agent noté. J'appelle d'ailleurs votre attention sur l'intérêt d'anticiper cet entretien avec les intéressés en cas d'apparition de problèmes ou de persistance de ceux-ci.

La notation administrative évalue le rôle joué par l'enseignant au sein de l'établissement, son sens du travail en équipe et la qualité de ses relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs. Elle est à dissocier de la notation pédagogique, qui s'appuie sur la situation observée en classe par l'inspecteur et sur l'ensemble des activités pédagogiques du professeur

Je souhaite que la cohérence et la transparence président à tous les stades de la procédure.

1) Vous devrez saisir dans l'application GI/GC par SCONET : du 17 décembre 2012 au 15 février 2013

- une appréciation évaluative (*pavés*) allant de « très bien » à « médiocre »
- une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative
- Une proposition de note chiffrée selon la grille de chaque corps et de chaque grade (*annexes 4-1 à 4-7*)

2) **Me transmettre les fiches de notation,** signées des intéressés, accompagnées des éventuelles pièces justificatives (*recours et rapports complémentaires*) :

au plus tard pour le 28 février 2013

3) **Porter à la connaissance de l'ensemble des agents concernés cette circulaire et ses annexes**

4) **Communiquer aux intéressés leur proposition de note et les appréciations**

5) **Les informer de la possibilité que votre proposition de note**, si elle se situe hors grille, **puisse être harmonisée et donc susceptible d'un recours éventuel de leur part**

ATTENTION : L'agent noté peut rédiger une requête en contestation de note (*annexe 6*). J'attire votre attention sur le fait que ces requêtes doivent parvenir aux services de la DPE :

impérativement pour le 19 mars 2013 au plus tard

Je vous informe que **toute contestation qui sera transmise au-delà de cette échéance**, et sans une motivation recevable, **sera refusée**. Je vous demande donc à veiller à une large diffusion de ces informations auprès des personnels concernés.

Je compte sur votre collaboration pour le respect des présentes consignes et des délais qui sont des atouts majeurs de la réussite de cette campagne de notation.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

André EYSSAUTIER